



DEPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE DE MESSAS

MARCHE

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE ET SOUMISE AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 27 DU DECRET N° 2016 – 360 DU 25
MARS RELATIF AUX MARCHES PUBLICS.**

**RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC DES LANTERNES LED
ET MISE AU NORME DES ARMOIRES ÉLECTRIQUES**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Article 1 – stipulations générales

1.1 Définition du marché

La présente consultation s'inscrit dans le cadre du programme de rénovation de l'éclairage public lancé par la Ville de MESSAS. Elle a pour objet d'assurer la rénovation d'une partie du parc de mâts de style en fonte du patrimoine existant de la Ville et la rénovation des armoires électriques (Annexe 1).

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) définit les règles d'exécution des travaux mentionnés.

Il comporte les travaux suivants :

- Mise en sécurité électrique
- Casse du revêtement existant si nécessaire
- Dépose des anciens luminaires
- Rénovation en atelier par grenailage, thermo laquage, et pose de candélabres en fonte
- Fourniture et pose des lanternes et un ensemble de mât en fonte type RESIDENCE ht 2,6 m avec lanternes de style de type VALBERG LED optique routière de chez Fonte de Paris, y compris raccordement et essais
- Réfection du revêtement

Article 2 – Périmère du marché

2.1. Consistance des prestations

La commune de Messas souhaite consulter les entreprises pour la rénovation et l'installation de lanternes en led de 28 candélabres (dont un dépareillé et 3 murales) ; et la mise au norme de 6v armoires électriques au sein de village.

Descriptif des travaux : Conservation des candélabres du type Cottage Beauregard en les rénovant avec la technique de sablage, décapage et thermolaquage et rajout d'un candélabre de même type en remplacement de celui devant le stade, en tenant compte des plans (voir annexe 3).

Les objectifs : -

- Economie d'énergie : une diminution de la consommation de 50% est exigée (annexe 2).

La mise à jour du tableau de diagnostic sera exigée (annexe 4).

- Mise aux normes : 6 armoires. (annexe 1).

2.2 Rémunérations des prestations

La rémunération des prestations est réalisée sur la base du bordereau des prix unitaires joint au présent marché établi par le Titulaire dans le cadre de son offre.